

Communications officielles

No 4 – 2020

29 mai 2020

Communications relatives aux compétitions

Coupe bernoise et qualification pour la Coupe Suisse

Tirage au sort des derniers tours 2019/2020

Avec les CO no 3//2020, sur la page 2, nous avons informé les clubs que les participants à la Coupe Suisse 2020/2021 seront déterminés par tirage au sort. Lors de sa séance du 25.05.2020, la commission de jeu, en présence d'un représentant de club et d'un membre de la Commission de contrôle de la commission de révision de l'AFBJ, a procédé aux différents tirages au sort. Ainsi pour la participation à la Coupe Suisse 2020/2021, les clubs suivants sont qualifiés:

Actifs:

1. FC Zollbrück
2. FC Dürrenast

Femmes:

1. US Montfaucon
2. FC Lerchenfeld

Seniors 30+

1. FC Aarberg
2. FC Breitenrain
3. FC Saint-Imier

Seniors 40+

1. FC Bethlehem
2. FC Köniz (remplaçant, au cas où Köniz serait tiré au sort comme vainqueur de la Coupe 2019/2020)
3. FC Spiez

Juniors filles FF-15 et FF-19

Les matchs de qualification auront lieu lors du tour d'automne 2020, étant donné que les équipes doivent être annoncées à l'ASF jusqu'au 30.11.2020.

Règlement de la coupe bernoise et qualification pour la Coupe Suisse

Adaptations pour la saison 2020/2021

Le règlement règle l'organisation des compétitions et les modalités pour toutes les catégories concernant la coupe bernoise, y.c. la qualification pour la Coupe Suisse.

Jusqu'alors le règlement relevait de la compétence de l'Assemblée des délégués, il a été actualisé et approuvé la dernière fois le 24.11.2017.

Cette pratique empêche de mettre en œuvre des modifications dans un délai raisonnable étant donné que les décisions de l'AD nécessitent un long délai d'exécution préalable. Conformément à l'art. 40 des statuts de l'AFBJ, le comité est responsable pour toutes les questions relatives aux compétitions. Lors de sa séance du 24 avril 2020, le comité a donc décidé de reprendre le règlement dans sa responsabilité et conformément aux statuts et par analogie aux directives pour l'organisation des compétitions de et de te renommer en une directive.

Ainsi à l'avenir des modifications seront soumises au comité par le comité de jeu parallèlement aux directives pour l'organisation des compétitions et approuvées par ce dernier. Les modifications suivantes ont été décidées :

Point 1.1: Catégories

- Catégories juniors filles FF-15 et FF-19 (au lieu de juniors B filles)
- Seniors 50+ complément

Points 1.3: Jours des matchs

- Si un tour est prévu un mercredi, le jeudi est également considéré comme jour officiel de match.
- Cette disposition est reprise pour les seniors 30+ et 40+.

Point 1.4: Nombre de remplacements

- La limitation à trois joueurs chez les actifs est supprimée. Dans toutes les catégories, tous les joueurs et joueuses figurant sur la carte des joueurs peuvent être remplacés librement.

Point 4: juniors filles FF-15 et FF-19

- Le texte a été adapté aux dispositions de l'ASF

Point 6 : coupe ses seniors

- La réglementation est reprise pour les 50+.

La directive remaniée est en vigueur le 1^{er} juillet 2020, elle est valable pour la saison de la coupe 2020/2021.

Communications concernant le domaine des arbitres

Décision du comité concernant l'interprétation du règlement relatif à l'obligation d'annonce des arbitres pour les clubs suite à COVID-19

:

Compte tenu de la situation actuelle, le comité a discuté de l'interprétation du règlement concernant l'obligation d'annonce des arbitres pour les clubs. Les décisions fondamentales suivantes ont été prises :

- Le règlement est suspendu pour les clubs lors de la saison 2020/2021. Cela signifie qu'au cours de la saison 2020/2021, les clubs ne devront pas fournir un contingent fixe d'arbitres. Le système de bonus/malus ne sera pas appliqué et aucune radiation d'équipe ne sera effectuée.
- Pour les arbitres, le nombre de matches obligatoires définis conformément à l'article 3, paragraphe 5, sera réduit de 12 à 6 pour l'année civile 2020.

Les compléments transitoires détaillés peuvent être consulté sur le site internet de l'AFB.

Une interprétation loyale, équitable et correcte du règlement pour la saison 2020/2021 n'aurait pas été possible en raison des circonstances ce qui a finalement incité le comité à prendre cette mesure. Nous sommes conscients que la suspension du règlement peut entraîner des inconvénients pour certains clubs et des avantages pour d'autres. Toutefois, en fin de compte, nous pensons qu'une solution raisonnable a été trouvée qui est acceptable pour tous, également en terme de solidarité au sein de la famille du football.

Communications concernant le football des juniors filles

Catégories d'âge dans le football de base

Pour rappel

Pour la saison à venir, 2020/2021 les années de naissance suivantes sont valables dans les trois catégories d'âge :

- FF-12 2009 / 2010 / 2011 et 2012
- FF-15 2006 / 2007 / 2008 et 2009
- FF-19 2002 / 2003 / 2004 et 2005

En complément le comité a décidé ce qui suit :

- Les catégories définies par l'ASF sont reprises.
- Aucune exception à ces catégories ne sera soumise à l'ASF.
- Aucune autorisation ne sera accordée pour qu'une équipe puisse jouer le championnat dans une autre sous-association.

Département de jeu / secrétariat AFBJ